



DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS A LA CAPL N° 3 TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AAPI 1^{ERE} CLASSE

Monsieur le Président,

Année après année, nous sommes toujours dans le même contexte d'aggravation de la crise économique et sociale.

L'annonce du gel du point d'indice pour l'année à venir, n'est que la continuité de la politique d'austérité mise en place dans la fonction publique.

Ce n'est pas la prime d'intéressement de 150 euros, montant inchangé depuis 2008 qui compensera la dégradation des conditions de travail des personnels, et le manque d'effectifs dû aux 7 600 emplois supprimés depuis 2009.

A l'occasion de cette CAPL, nous vous rappelons les revendications de la CGT :

- une carrière linéaire pour les agents, une unique grille indiciaire au sein de chaque corps, une grille unique à amplitude plus importante avec un rythme d'avancement d'échelon plus rapide et régulier, correspondant mieux à la prise en compte des connaissances professionnelles acquises par l'ancienneté.
- une amplitude dans chaque corps doublée à minima entre l'indice de début et de fin de carrière, sans toutefois allonger la durée des carrières.

Actuellement, les contraintes budgétaires ralentissent le déroulement de carrière, par limitation du nombre de promus par tableau d'avancement.

La CGT rejette ces contraintes et revendique que tous les agents soient promus au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires.

Nous demandons donc que la totalité des agents figurant sur la plage statutaire soit promue au grade supérieur.

Lyon le 10 mai 2011